



Honoraires de transaction

6 % TTC sur les biens entre 200 000 € et 500 000 €

5 % TTC sur les biens supérieurs à 500 000 €

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur.
La rémunération TTC sera à la charge du mandant (Acquéreur ou Vendeur conformément au mandat).

Avis de Valeur : 300 € TTC